



Campagne de contrôle des pompes à essence

par la DIRECCTE Alsace

La direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) a réalisé au second semestre 2010 une campagne de contrôle de la fiabilité des pompes à essence. Cette campagne s'inscrit dans une opération nationale souhaitée par Christine LAGARDE, ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, afin de s'assurer de l'exactitude des quantités délivrées aux consommateurs.

Un total de 102 stations-service, soit environ une station sur cinq sur l'ensemble de la région, a ainsi été contrôlé de manière inopinée par les agents de la DIRECCTE. Ces contrôles ont porté sur tous les types de stations : stations de pétroliers, stations indépendantes, stations de supermarchés, stations sans personnel et stations sur autoroute. Le résultat des essais réalisés est satisfaisant puisque l'erreur moyenne constatée des instruments est inférieure à 1 centilitre pour 30 litres.

Sur les 864 pompes à essence contrôlées, 93 % se sont révélées totalement conformes.

La principale non-conformité constatée est le dépassement du délai de la vérification annuelle obligatoire. Les stations-service doivent en effet faire vérifier leurs pompes à essence tous les ans par un organisme spécialisé agréé par la DIRECCTE. Cette vérification se matérialise par une vignette verte apposée de manière visible sur la pompe et indiquant la date de validité des réglages de l'appareil.

En plus des pompes à essence, la DIRECCTE procède régulièrement à des contrôles similaires sur les différents types d'instruments de mesure utilisés dans les échanges commerciaux, comme les balances, les taximètres ou les compteurs de fioul sur les camions de livraison à domicile. Elle surveille également l'action des organismes agréés effectuant les contrôles techniques de ces instruments. Toute cette chaîne de contrôle contribue à assurer la sécurité et la loyauté des transactions commerciales, au bénéfice de la compétitivité des entreprises et de la protection des consommateurs.

Contacts presse

- Préfecture Viviane Chevallier , tel 03 88 21 68 77
- DIRECCTE Philippe Lalanne, tel 03 88 15 43 28

Contact technique

Le responsable du service métrologie légale de la DIRECCTE : Xavier Heiligenstein, tel : 03 88 25 92 64

DIRECCTE

Alsace

DIRECTION RÉGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE,
DE LA CONSOMMATION, DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI

Au service des entreprises, des salariés,
des demandeurs d'emploi et des acteurs socio-économiques